



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 8522

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les recommandations exprimées dans le rapport 2007 de la Cour des comptes sur les lois de financement de la sécurité sociale concernant la nouvelle gouvernance nationale de l'assurance maladie. Le rapport préconise de transférer dans un document conventionnels entre l'État et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM), les dispositions relatives à l'organisation des soins, intégrées pour l'instant dans la convention d'objectifs et de gestion de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8522

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6500

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)